

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 17 mars 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 11 mars 2025, s'est rassemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-33

Objet : Participation 2025 des collectivités adhérentes

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS,
GUEVEL, JOURNAUX, MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU,
PINTO DA COSTA, PY, VENNE, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, LAGIER.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN, M. MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (6)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

MM. DOMINGUEZ (Pouvoir à M. GENIÈS), HADDAD (Pouvoir à M. MAQUIN), ZIGHA (Pouvoir à M. MURRU).

CA PLAINE VALLEE

Mmes MEGRET (Pouvoir à M. MAURAY), MOSOLO (Pouvoir à Mme HINGANT).
M. BATTAGLIA (Pouvoir à M. LAGIER).

Etaient absents excusés : (18)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DIDIER, DOMETZ, ETHODET NKAKE, LEROUX,
SERVIERES, THOREAU, VASCONCELOS, VERMEULEN,
ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

MM. GOMES, SECNAZI, TESSE.
Mme TORDJMAN.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Chaque année N, le budget primitif du Sigidurs est évalué par service, hors montant des participations à appeler auprès des collectivités adhérentes. L'écart entre les recettes et les dépenses prévues fait apparaître un besoin de financement. Ce besoin de financement est comblé par le montant des participations à appeler.

Depuis l'adoption des nouveaux statuts du Sigidurs par le Comité syndical de décembre 2016, le montant de la participation de chaque collectivité est déterminé en fonction :

- d'un prix à la tonne par filière de traitement pour les déchets produits par les ménages ;
- d'un prix à la tonne par filière de collecte pour la collecte des déchets ménagers ;
- d'un prix à l'habitant pour le réseau de déchèteries ;
- d'un prix à la tonne par filière pour la collecte et le traitement des déchets produits par les services techniques des collectivités adhérentes et de leurs communes membres ;
- d'un prix à l'habitant pour les frais d'administration générale.

Les prix à la tonne sont calculés par rapport aux tonnages apportés par chaque collectivité à la filière correspondante au cours de l'année N-1.

Les prix à l'habitant sont calculés par rapport à la population connue au 1^{er} janvier de l'année N.

► **Détermination des prix à la tonne par filière de collecte pour les déchets produits par les ménages**

Ils s'établissent comme suit :

MENAGES	Montant à financer	Tonnages 2024	Prix à la tonne collectée 2025	Pour mémoire prix 2024
OMR	22 432 147	120 602,94	186,00	165,07
CS	0	23 105,26	0,00	0,00
Encombrants	2 789 519	10 331,55	270,00	263,17
Déchets végétaux	2 857 204	16 071,88	190,00	181,60
DDS	0	0,00	553,65	553,65

Afin de couvrir à **100 %** le besoin de financement de la compétence collecte, les prix des flux OmR, encombrants et déchets végétaux ont été revus à la hausse pour 2025 : pour être en cohérence avec le coût des marchés de collecte de ces flux.

► **Détermination des prix à la tonne par filière de traitement pour les déchets produits par les ménages**

Ils s'établissent comme suit :

MENAGES	Montant à financer	Tonnages 2024	Prix à la tonne traitée 2025	Pour mémoire Prix 2024
Usine d'incinération	14 464 955	120 541,29	120,00	109,00
Centre de tri	0	23 105,26	0,00	0,00
Encombrants	723 209	10 331,55	70,00	58,00
Déchets végétaux	803 594	16 071,88	50,00	33,00
DDS	0	0,00	0,00	0,00

SERVICES TECHNIQUES	Montant à financer	Tonnages 2024	Prix à la tonne traitée 2025	Pour mémoire Prix 2024
Usine d'incinération	176 303	1 469,18	120,00	109,00
Centre de tri	0	0,00	0,00	0,00
Encombrants	803 517	11 478,80	70,00	58,00
Déchets végétaux	101 870	2 037,40	50,00	33,00
DDS	166 704	167,38	995,95	995,95

Pour faire face à la montée exponentielle de la TGAP depuis 2021, et donc des répercussions financières sur notre budget, le prix à la tonne sera réévalué chaque année, en proportion à la trajectoire de cette taxe.

De ce fait, les prix à la tonne pour la filière traitement ont été réajusté notamment pour l'usine d'incinération et les encombrants. Les prix des déchets végétaux ont également été revus à la hausse afin de couvrir 100% de notre besoin de financement.

Les prix par filière de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour 2025 se situeraient donc ainsi :

	Prix à la tonne collectée 2025	Prix à la tonne traitée 2025	Prix à la tonne CTM 2025
OM	186,00 €	120,00 €	120,00 €
CS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Encombrants	270,00 €	70,00 €	70,00 €
Déchets végétaux	190,00 €	50,00 €	50,00 €
DDS	553,65€	1 122,95€	995,95€
Biodéchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Proposer d'une part, un prix unitaire à 0 € pour les emballages, les papiers et le verre, et d'autre part pour les ordures ménagères le prix collecte et traitement le plus élevé par rapport à toutes les autres filières de gestion sélective (hors déchets dangereux), apparaît comme une incitation importante à trier les déchets. La même logique se poursuit pour les biodéchets en 2025.

Visa

► Détermination du prix à l'habitant pour le service déchèteries

Il s'établit comme suit :

Le prix du service déchèterie a été revu pour 2025 : afin de couvrir 100 % du besoin de financement de ce service.

DECHETERIES	Montant à financer	Unité	Prix unitaire 2025	Pour mémoire Prix 2024
Part fixe à l'habitant	5 076 080	424 777	11,95	10,75

► Détermination du prix à l'habitant pour les frais d'administration générale

Il s'établit comme suit :

Administration générale	Montant à financer	Population	Prix unitaire 2025	Pour mémoire Prix 2024
Part fixe à l'habitant	1 733 092	424 777	4,08	4,00

Le prix à l'habitant pour le service administration générale a également été réévalué à la hausse pour l'année 2025.

► Tonnages 2024 par filière pour chaque collectivité avec évolution par rapport à 2023

	2024	2023	Evol.
CARPF	159 566,47	156 200,62	2%
CAPV	21 164,52	20 460,68	3%
C3PF	4 491,55	4 223,93	6%
TOTALE	185 202,74	180 885,22	2%

FOCUS déchets des ménages et services techniques par EPCI :

APPORTS MENAGERS

	ORDURES MENAGERES			ENCOMBRANTS			COLLECTE SELECTIVE			DECHETS VEGETAUX		
	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.
CARPF	105 227,40	102 716,98	2%	8 709,35	8 439,95	3%	18 730,72	18 779,84	0%	12 568,64	12 339,06	2%
CAPV	13 092,17	12 574,79	4%	1 371,40	1 339,60	2%	3 442,96	3 412,79	1%	2 533,36	2 470,64	3%
C3PF	2 221,72	2 281,42	-3%	250,80	225,25	11%	931,58	702,84	33%	969,88	894,72	8%
TOTALE	120 541,29	117 573,18	3%	10 331,55	10 004,80	3%	23 105,26	22 895,47	1%	16 071,88	15 704,42	2%

TOTAL			
	2024	2023	Evol.
CARPF	145 236,11	142 275,82	2%
CAPV	20 439,89	19 797,82	3%
C3PF	4 373,97	4 104,23	7%
TOTALE	170 049,98	166 177,86	2%

Visa

APPORTS DES SERVICES TECHNIQUES

	ORDURES MENAGERES			ENCOMBRANTS			COLLECTE SELECTIVE			DECHETS VEGETAUX		
	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.
CARPF	1 408,85	1 456,69	-3%	10 993,85	10 667,75	3%	0,00	0,00	0%	1 787,80	1 579,94	13%
CAPV	58,40	64,48	-9%	416,40	404,60	3%	0,00	0,00	0%	191,74	166,98	15%
C3PF	1,93	4,18	-54%	68,55	52,50	31%	0,00	0,00	0%	57,86	63,02	-8%
TOTALE	1 469,18	1 525,35	-4%	11 478,80	11 124,85	3%	0,00	0,00	0%	2 037,40	1 809,94	13%

	DDS			TOTAL		
	2024	2023	Evol.	2024	2023	Evol.
CARPF	152,18	220,42	-31%	14 330,35	13 924,80	3%
CAPV	15,20	26,80	-43%	724,63	662,86	9%
C3PF	0,00	0,00	0%	117,58	119,70	-2%
TOTALE	167,38	247,22	-32%	15 152,76	14 707,36	3%

Au regard des tonnages consolidés 2024, une hausse sur l'ensemble des flux de notre territoire est à noter. Cela s'explique principalement par :

- L'urbanisation croissante
- L'industrialisation rapide
- Une hausse à la consommation des ménages.

► **Participation par collectivité et évolution**

Le montant total des participations à appeler auprès de chaque collectivité se décompose comme suit :

La collecte :

COLLECTE	Participations 2025	Participations 2024	Evolution	
CARPF	24 311 864	21 403 709	2 908 155	13,59%
CAPV	3 286 760	2 888 054	398 706	13,81%
C3PF	676 699	606 266	70 433	11,62%
PARTICIPATIONS TOTALES	28 275 323	24 898 029	3 377 294	13,56%

Le traitement :

TRAITEMENT	Participations 2025	Participations 2024	Evolution 2025 / 2024	
CARPF	20 862 771	18 388 513	2 474 258	13,46%
CARPF 95	16 952 740	15 028 413	1 924 327	12,80%
CARPF 77	3 910 031	3 360 100	549 931	16,37%
CAPV	2 679 644	2 339 140	340 504	14,56%
C3PF	506 909	449 318	57 591	12,82%
PARTICIPATIONS TOTALES	24 049 324	21 176 971	2 872 353	13,56%

Le traitement et la collecte :

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2025	Participations 2024	Evolution	
CARPF	45 174 635	39 792 222	5 382 413	13,53%
CAPV	5 966 404	5 227 194	739 210	14,14%
C3PF	1 183 608	1 055 584	128 024	12,13%
PARTICIPATIONS TOTALES	52 324 647	46 075 000	6 249 647	13,56%

Le détail du montant des participations pour chaque collectivité est donné en annexe II pour la collecte et en annexe III pour le traitement.

Le prix moyen par habitant, tous services confondus se situe à 123,18 €, réparti comme suit :

- 56,62 € pour le traitement (50,26 € en 2024)
 - Dont 5,01 € lié à la TGAP en 2025 (4,64 € en 2024)
- 66,56 € pour la collecte (59,09 € en 2024).

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 3 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **FIXE** les prix par filière de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour 2025 comme suit :

	Prix à la tonne collectée 2025	Prix à la tonne traitée 2025	Prix à la tonne CTM 2025
OM	186,00 €	120,00 €	120,00 €
CS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Encombrants	270,00 €	70,00 €	70,00 €
Déchets végétaux	190,00 €	50,00 €	50,00 €
DDS	553,65€	1 122,95€	995,95€
Biodéchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Visa

- **FIXE** le prix à l'habitant pour le service déchèteries à 11,95 €,
- **FIXE** le prix à l'habitant pour les frais d'administration générale à 4,08 €,
- **ARRETE** le montant total 2025 des participations à 52 324 647 €, comme détaillé et réparti supra par communauté de communes, soit :

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2025	Participations 2024
CARPF	45 174 635	39 792 222
CAPV	5 966 404	5 227 194
C3PF	1 183 608	1 055 584
PARTICIPATIONS TOTALES	52 324 647	46 075 000

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et mener tout actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,
Daniel MELLA


Acte exécutoire le 21/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 21/03/25)